

Comment nous contacter ?

HORAIRES D'OUVERTURE

Ligne téléphonique unique ouverte :

Du lundi au vendredi de **09h00-17h00** au
04.76.56.48.80.

Fermée les week-ends et les jours fériés.

En dehors de ces horaires, la CTOPS est fermée.

La gestion des parcours patients est alors assurée
par la permanence d'encadrement du CHAI les
matins jusqu'à 09h00 et les soirs à partir de
16h45.



CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE (CHAI)

Cellule Territoriale d'Orientation et de Parcours de Soins (CTOPS)

Adresse : 3 rue de la Gare, 38120 Saint-Egrève

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 09h00 à 17h00

Téléphone : 04.76.56.**48.80**.

Mail : CTOPS@ch-alpes-isere.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

CTOPS

Cellule Territoriale d'Orientation et de Parcours de Soins



Une structure
de soins

Une équipe
pluri-
professionnelle

Au service
du patient

Centre
Hospitalier
Alpes-Isère

Centre Hospitalier Alpes-Isère
CTOPS

3 rue de la Gare

Tél. 04 76 56 48 80 - Du lundi au vendredi de 9h à 17h00

www.ch-alpes-isere.fr

Présentation

La **Cellule Territoriale d'Orientation et de Parcours de Soins (CTOPS)** est composée d'une équipe pluri-professionnelle et dépend du Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI).

Une équipe pluri-professionnelle

- > Médecin psychiatre responsable
- > Cadre supérieur de santé
- > Cadre de santé
- > Infirmiers de coordination
- > Assistante Médico-Administrative (AMA)



Quel est son rôle ?

Le rôle de la CTOPS se décline en deux volets :

Premier volet :

La gestion des lits => Mettre en lumière la capacité d'accueil du CHAI quotidiennement et coordonner les entrées des patients en lien avec les différents acteurs du territoire (services d'urgence, établissements de soins).

Second volet :

L'orientation et le conseil => recueil des sollicitations extérieures et orientations vers des dispositifs de soins adaptés aux besoins de santé des patients (médecins généralistes, psychiatres, patients et proches, CPTS, maisons de santé, bailleurs sociaux ect...) .

Missions

- ➔ Assurer la coordination des parcours de soins des patients relevant du territoire de recouvrement du CHAI sur le département de l'Isère. Dispositif inter polaires.
- ➔ Limiter les passages inadéquats au sein des services des urgences, et trouver des alternatives à l'hospitalisation complète quand c'est possible.
- ➔ Orienter et conseiller toutes les personnes amenées à solliciter la CTOPS par téléphone ou par mail, pour des problématiques de santé mentale.
- ➔ Collaborer avec l'ensemble des acteurs en santé mentale du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des patients, proches ou professionnels amenés à nous solliciter.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La CTOPS n'est pas une plateforme permettant l'intervention de professionnels de santé en cas de crise.

En cas d'urgence absolue : joindre le centre 15.

La CTOPS n'accueille pas de patients au sein de son service.

Qui peut contacter la CTOPS ?

- ➔ Toute personne en exprimant le besoin :

Pour une demande d'orientation de parcours soins ou de conseil :

- Professionnels de santé libéraux, structures médico-sociales, bailleurs sociaux, CPTS, centres de santé, maisons de santé.

- Patients

- Familles, proches, aidants.

- ➔ Les demandes d'hospitalisation continue (HC) doivent quant à elles, obligatoirement émaner **d'un médecin prescripteur**.

ATTENTION : Un certificat médical ainsi qu'un justificatif de domicile valable datant de moins de 3 mois sont nécessaires à transmettre pour tout patient non connu ou non suivi au CHAI au moment de la demande.